

**Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
(BNSSA)
Saison 2020 – 2021**

le diplôme	<p>Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) Texte réglementaire : Arrêté du 22 juin 2011, modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 Délivrance du diplôme : par la Préfecture de Guadeloupe (diplôme de la Sécurité Civile) Le titulaire du diplôme est soumis tous les cinq ans à une vérification de maintien des acquis</p>
Le métier	<p>Le diplôme permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, d'assister les Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) et les personnes titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) et/ou ceux titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS) option Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) dans la surveillance des piscines publiques Le titulaire peut être salarié par un ou plusieurs clubs ou associations, par une collectivité territoriale, un parc aquatique, une thalassothérapie.</p>
La formation	<p>Rythme : Hors temps de travail, les cours se dérouleront le soir ou en période de vacances scolaire (secourisme) Volume horaire : 100 heures Lieux : Piscine de Dugazon aux Abymes - CREPS Antilles Guyane aux Abymes Durée de la formation : 12 semaines Nombre de places : 16 Contenu de formation préparations aux 4 épreuves de l'examen):</p> <ul style="list-style-type: none">• Entraînement natation et sauvetage• Secourisme et secourisme adapté aux actions de sauvetage (action sur le noyé)• Réglementation et organisation des baignades• Réglementation des plages et des activités sur le littoral• Organisation d'un Poste de Secours• Le Plan Opérationnel de Sauvetage et de Secours (POSS) <p>Les allègements possibles : les allègements de formation sont prévus réglementairement (Parcours Individuel de Formation).</p>

Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation
Guadeloupe

Les conditions d'admission	Etre âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation Savoir nager au moins 100m 2 nages Disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 Etre titulaire du Premier Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1). Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP). L'organisme de formation, à l'issue d'un entretien, établira pour chaque candidat un Parcours Individuel de Formation (PIF).
Dates et tarif	Dossier d'inscription : jusqu'au 06 Novembre 2020 Test d'exigence préalable à l'entrée en formation : 9 Novembre 2020 Positionnement : 9 Novembre 2020 Formation : du 9 Novembre 2020 au 29 Janvier 2021 Examen : Février 2021 Coût de la formation : 400€ Frais de dossier : 80€
Contacts	Coordonnateur pédagogique : Didier ICHECK 0590471560 erfangwada@gmail.com – ligueng@orange.fr Inscription et suivi administratif : Charlotte MOURINET 0590471560 ligueng@orange.fr www.qwadanat.fr

